

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29-03-2018.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Valérie JOLLY, Jérôme QUINT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Laëtitia CHATRY, Emmanuel VALOT, Séverine BOURGET, André BEAUGENDRE, Bruno GUILLET, Patrice BAERT, Elodie COUTAND.

Carole ROCHETEAU et Perrine OIRY étaient absentes et excusées

Laëtitia CHATRY a été élue secrétaire de séance.

Ajout à la séance :

- Dégradation à la salle polyvalente

Le P.V. du 06-03-2018 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

(délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner : avis favorable

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
2018-8	6, rue de la Joussemière	ZK 655	garage	390 m ²
2018-9	13, rue de Nantes	ZK 156	Maison individuelle	2 190 m ²

DELIBERATIONS PRISES

1. Affectation du résultat budget communal

Le Conseil Municipal considérant le budget communal

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 :

A - Résultat de l'exercice (recettes-dépenses) : + 238 166.01 €

B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif 2017) : + 544 340.31 €

C - Résultat à affecter (A +B) : + 782 506.32 €

Investissement :

D - Solde d'exécution 2017

D 001 (besoin de financement) : 0 €

R 001 (excédent de financement) : 11 476.18 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2017

Besoin de financement : 0 €

Excédent de financement : 0 €

F – Excédent de financement (D + E) : 11 476.18 €

Le Conseil Municipal décide :

Affectation C : + 782 506.32 €

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement : 0 €

2) Report en fonctionnement : Recettes (002) : 782 506.32 €

2. Affectation du résultat budget assainissement

Le Conseil Municipal considérant le budget assainissement

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 :

A - Résultat de l'exercice : - 12 915.49 €

B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif 2017) : 0 €

C - Résultat à affecter (A +B) : - 12 915.49 €

Investissement :

D - Solde d'exécution 2017

D 001 (besoin de financement) : 0 €

R 001 (excédent de financement) : 52 081.59 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2017

Besoin de financement : 0 €

Excédent de financement : 0 €

F – excédent de financement (R- E) : 52 081.59 €

Le Conseil Municipal décide :

Affectation C : - 12 915.49 €

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement : 0 €

2) Report en fonctionnement : Dépenses (002) : - 12 915.49 €.

3. Vote du budget primitif communal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions proposée par la commission finances sans que Patrice BAERT membre de l'association tempo, Emmanuel VALOT membre de l'association foncière et André BEAUGENDRE membre des « amis de la résidence Saint Pierre » ne prennent part à la décision.

Le budget s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes : 1 433 275 €

Le budget s'équilibre en investissement en dépenses et recettes : 1 018 641 €

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le montant du produit fiscal pour 2018 et les taux des contributions directes pour le budget communal sans augmentation par rapport à 2017 :

Taxe d'habitation

base notifiée : 788 200

taux : 17.30 %

produit fiscal : 136 359 €

Taxe foncière sur propriété bâtie

base notifiée : 475 700

taux : 19.03 %

produit fiscal : 90 526 €

Taxe foncière sur propriété non bâties

base notifiée : 59 100

taux : 51.46 %

produit fiscal : 30 413 €

TOTAL : 257 298 €

4. Vote du budget primitif assainissement

Le budget s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes : 50 315 €

Le budget s'équilibre en investissement en dépenses et recettes : 417 227 €

5. Vote du budget lotissement « Les Rouillères »

Le budget s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes : 309 834 €

Le budget s'équilibre en investissement en dépenses et recettes : 469 650 €

6. Taxe d'aménagement sur les zones d'activité économique et reversement au profit de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants;

Vu la délibération du 06-11-2014 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal décide,

- De fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur le périmètre des zones classées à vocation économique communautaires dans le plan local d'urbanisme, tel que délimité au plan joint ;
- Précise n'accorder aucune exonération pour les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes situés dans les zones d'activité économique communautaires. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement au 1^{er} janvier de chaque année.
- Approuve le principe de reversement de l'intégralité de la taxe d'aménagement à la C.C.V.B.

7. Délégation de maîtrise d'ouvrage et bail à réhabilitation pour la construction de deux locatifs au 17, rue des Sables (ancienne mairie)

Le conseil municipal décide de confier à l'association Soliha dans le cadre d'un bail à réhabilitation de 15 ans, le bâtiment de l'ancienne mairie situé au 17, rue des Sables pour la réalisation de 2 logements locatifs.

Le plan de financement prévisionnel est arrêté de la manière suivante :

adresse	Coût de l'opération	financeur	Montant des aides	Reste à charge de Soliha	Loyer mensuel pratiqué	Durée amortissement soit la durée du bail à réhabilitation
Logement 1 T3 81m ² Rez de chaussée Logement 2 T3 61 m ² (étage)	288 949 € T.T.C.	Fondation abbé pierre	28 895 €	30 708 € (10 %)	364 €	15 ans
		ANAH	115 661 €			
		Conseil régional	86 685 €			
		commune	27 000 €		274 €	

Dans le cadre de ce bail, l'association soliha :

- prend à sa charge le coût total de l'opération
- assurera la gestion locative des deux logements durant la durée du bail
- honorera les taxes afférentes au titre de propriété
- assurera les frais liés à l'entretien courant et aux grosses réparations

La commune s'engage à verser 27 000 € selon l'échéancier suivant :

10 000 € en 2018

10 000 € en 2019

Solde de 7 000 € à la réception des locatifs

8. Transfert de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols au service A.D.S. de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Le Conseil Municipal décide de transférer l'instruction des autorisations de construire au service application du droit des sols de la communauté de communes « Vie et Boulogne » à compter du 1^{er} juin 2018 (la convention en cours avec Challans-Gois Communauté est dénoncée à partir du 1^{er} juin 2018) afin de :

- Garantir l'instruction réglementaire des dossiers,
- Apporter une assistance technique aux communes,
- Garantir un cadre juridique (veille et instruction des dossiers),
- Optimiser l'information entre le service d'instruction des autorisations du droit des sols et les communes.

9. Restauration des tableaux

Le conseil municipal décide de restaurer 16 tableaux situés dans l'église pour un coût de 26 996.50 € H.T. et demande une subvention au titre de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine, du mobilier décoratif et funéraire au département pour un montant de 17 547 €. De plus un dossier à la fondation du patrimoine va être déposé pour demander des souscriptions privées.

10. Devis Berger Levrault

Le conseil municipal approuve deux devis de l'entreprise Berger Levrault pour :

- intégration directe des factures dématérialisées dans le logiciel comptabilité : 60 € T.T.C.
- évolution du logiciel cantine-garderie : 1 090 € H.T.

11. Achat d'un défibrillateur au terrain de foot et maintenance annuelle

Le conseil municipal accepte deux devis de l'entreprise SAFE d'Essarts en Bocage qui propose :

- un devis de 2 004 € T.T.C. pour l'achat d'un défibrillateur au terrain de foot
 - un devis de 108 € T.T.C. par an et par défibrillateur pour l'entretien avec une durée de 3 ans
- Une aide financière va être demandée au district de football de Vendée

12. Dégradation à la salle polyvalente pour une poignée de porte cassée

Nouvelle poignée de porte : 9.67 €

1 heure passée par l'agent technique pour la réparer : 15.89 €

Coût : 25.56 € qui devront être remboursés par l'auteur des faits.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- Commission culturelle : exposition belles et rebelles du 26-05 au 10-06-2018 (prochaine réunion le 06-04-2018 pour repérage) avec une inauguration le 26 mai 2018
- Commission scolaire : prochaine réunion le 24/04/2018 à 19h30
- Commission voirie-urbanisme : prochaine réunion le 07/04/2018 à 9h30 pour l'ouverture des plis pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente
- Commission information : envoi en impression du bulletin du 1^{er} trimestre pour un coût de 507.10 € T.T.C. avec distribution vers le 14-04-2018

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 3 mai 2018 à 20h30

Fin de séance à 22h45

Le Maire : Xavier PROUTEAU